

Fiche filière / pour une économie équitable et solidaire

Scop Andines, 6 rue Arnold Géraux, F - 93450 L'ILE SAINT DENIS.

Tel: 01 48 20 48 60. andines@nnx.com / www.andines.com

Code produit : RFK

Date: 2010

Résumé : Riz, complet ou blanc, produit par la « COOPERATIVA DE PRODUCCION AGROPECUARIA "ALIANZA DEFINITIVA" » (Équateur) et distribué par la Scop Andines (France, Espagne).

Produit: Riz blanc « oriza sativa » et riz complet indica.

- **Caractéristiques:** Riz long qualité extra
- **Qualité du produit:** Excellente.
- **Histoire et culture:** Grâce à la loi sur la réforme agraire en 1972 en Équateur, 76 travailleurs d'une hacienda (grande propriété) ont pu se constituer à Daule en Coopérative de production de produits agroalimentaires qu'ils ont nommée « L'alliance définitive ». L'institut public « Instituto Ecuatoriano de Reforma Agraria y Colonizacion (IERAC) » a distribué à chaque travailleur environ 2,7 hectares de terre et un lot communal de 2,5 hectares. Depuis lors, la « banque du développement » et la coopérative fournissent des prêts aux agriculteurs.
- **Utilisation du/des produits:** Utilisation classique du riz en cuisine.

Production:

- **Pays de production :** Équateur
- **Type d'activité:** Riziculture, décorticage, séchage et emballage.
- **Région de production:** Côte pacifique de l'Équateur (Province des Guayas)
- **Nom de la structure productrice de la principale matière première:** « COOPERATIVA DE PRODUCCION AGROPECUARIA "ALIANZA DEFINITIVA" »
- **Type de structure (entreprise, coopérative, association, famille, informelle):** Coopérative
- **Date de création:** 1972
- **Adresse:** Km 51 via Daule-Santa Cecilia, Canton Daule, Provincia Guayas.
- **Contact téléphonique (et éventuel Internet):** (contacter la Scop Andines).
- **Adresse internet :** Pas d'adresse.
- **Site internet (éventuel) :** Pas de site.
- **Nombre de personnes:** 5 salariés de la coopérative et 76 familles membres et fournisseuses de riz.
- **Implication sociale :** Les employés de la coopérative prennent part aux décisions politiques et stratégiques de la coopérative (1 homme = 1 voix). L'ensemble des parcelles de 2,5 ha de terre communale sont cultivées collectivement, en rotation. L'entretien des rizières, des canaux et des chemins, se fait également collectivement.
- **Revenu mensuel minimum décent en zone rurale, évalué par les producteurs, les organisations syndicales et populaires de la région:** 290 €.
- **Implication quant à l'environnement :** La coopérative prévoit de cultiver 6 hectares en agriculture biologique. Ce projet est pour le moment en suspens, pour des raisons techniques et financières. Cependant, la coopérative ne soutient aucun projet qui porte atteinte à l'environnement ou à la santé des personnes.
- **Surface de production :** La superficie totale de production de riz irrigué est actuellement de 200 hectares irrigué. Le reste est consacré aux cultures vivrières ou autres.

- **Processus de production**: Dans toute production agricole, le processus commence par la semence (récoltée et sélectionnée par les producteurs eux-mêmes, puis certifiée), et continue avec les travaux de culture (désherbage, fertilisation, contrôle de qualité, etc...)
Pour la production du riz, ces céréales sont récoltées, pilées, polies et glacées (pour le riz blanc). Un cycle de culture de riz dure 120 jours, en moyenne. Le climat de la zone permet de cultiver le riz toute l'année. Ainsi, immédiatement après la récolte, on prépare le terrain et on met en place la pépinière. La terre de la parcelle se reposant durant les 22 jours de la pépinière. Toutefois, les producteurs laissent parfois (tous les 3 ou 4 ans) une parcelle au repos pendant plusieurs mois, afin de renouveler la fertilité.
- **Volume annuel de production**: environ 1200 tonnes.
- **Début de coopération avec Andines**: 2003
- **Dernière visite d'Andines sur place**: 2008
- **Dernière visite des producteurs en France** : Rantinpak en Nov 2009

Transformation : Le riz, complet ou blanc, est transformé par la « Cooperativa de produccion agropecuaria "Alianza definitiva" » (Équateur).

- **Conditionnement** : Poches de 1 kg ou sac de vrac.
- **Délai d'utilisation en toute sécurité**: 18 mois
- **Pays et région de transformation**: Côte pacifique de l'Équateur (Province des Guayas)
- **Nom de la structure formatrice** : « Cooperativa de produccion agropecuaria "Alianza definitiva" »
- **Type de structure (entreprise, coopérative, association, famille, informelle)**: Coopérative
- **Date de création**: 1972
- **Adresse**: Km 51 via Daule-Santa Cecilia, Canton Daule, Provincia Guayas.
- **Contact téléphonique (et éventuel Internet)**: (contacter la Scop Andines).
- **Nombre de personnes**: 5 salariés de la coopérative et 76 familles membres et fournisseuses de riz.
- **Surface de production** : La superficie totale de production de riz irrigué est actuellement de 200 hectares irrigué. Le reste est consacré aux cultures vivrières ou autres.
- **Processus de transformation**: Pour la production du riz, ces céréales sont récoltées, pilées, polies et glacées (pour le riz blanc).

Commercialisation (%): 80 % de la production est vendue à des intermédiaires locaux, en général pour le marché régional et national. Les autres 20 % sont vendus à la Centrale équatorienne des services agricoles, la CESA (Central Ecuatoriana de Servicios Agrícolas) et à l'exportateur Rantinpak, qui travaille avec la coopérative Andines en France (30 tonnes par an).
Voir tableau de décomposition de la filière et des prix.

Documents :

Analyses et certifications :

Photos, films :

Validation de l'évaluation en aval (importation/distribution): Coop Andines, Minga.

Validation de l'évaluation en amont (production/exportation): Rantinpak

La coopérative ANDINES est membre de l'Association MINGA, applique son Cahier des charges (www.minga.net) et les filières sont soumises à son Système de garantie et d'amélioration participatif (SGAP):

- 1. Information et débat pour une économie durable et équitable.**
- 2. Organisation, autonomie et autogestion.**
- 3. Réduction des inégalités et solidarité.**
- 4. Une production et des échanges respectueux de la nature.**
- 5. Une production au service des hommes.**
- 6. Des échanges équitables**
- 7. Transparence, évaluation et garantie.**